

Koerich, le 10 août 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 151/2022

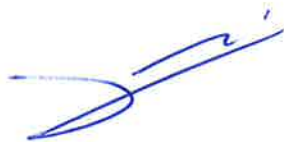
AVIS AU PUBLIC

Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

L'installation d'une éolienne et d'un poste de transformation en zone de protection des eaux souterrains à Goeblange, section B de Goeblange, n° cad. 117/1789, 116, 117/608 et 112/1004 (n° dossier : EAU/AUT/22/0456 du 13 juin 2022) présentée par Schuler Energies Renouvelables S. C. ayant leur siège à 13, rue de Windhof L-8399 WINDHOF a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 12 mai 2022.

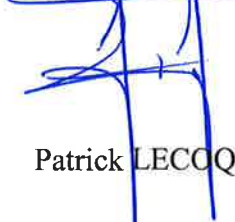
Le Bourgmestre,



Jean WIRION



Le Secrétaire,



Patrick LECCOQ